

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2018 - 011 du 30 janvier 2018.

L'an deux mil dix-huit, le mardi 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 janvier 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, F. DEHON.

MM. B. DE REU, X. DUQUESNE, Ph. DERUY, B. VAILLANT, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, C. TABARY, F. SELIER, M. REBOUT, M. GUIDEZ, E. BURDIK, H. COPIN, L. ANTINORI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, J.F. DERCOURT, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, M. BLONDEL, A. PREVOST, J.L. CANDAT.

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
Mr H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
Mr P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER,
Mr J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,
M. M. BLONDEL, absent et excusé a été suppléé par Mr S. LEJEUNE,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par Mr Th. ROUCOU,

Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,

Objet : Musée LETAILLE – Création d'un emploi en service civique.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le travail de mémoire entrepris depuis plusieurs années par l'intercommunalité à travers la mise en œuvre de la collection de Monsieur et Madame LETAILLE qui s'est traduite par la création du Musée LETAILLE de Bullecourt retraçant l'importante bataille qui s'est déroulée sur le territoire de cette commune pendant la bataille de la Somme lors de la première guerre mondiale.

Monsieur le Président précise que le Musée LETAILLE de Bullecourt souhaite déployer de nouvelles activités de médiation et d'animation en s'impliquant dans le recueil de témoignages auprès des habitants du territoire et en particulier auprès des personnes âgées, en contribuant au devoir de mémoire par la diffusion des récits recueillis et par la participation à l'animation de lieux de mémoire et notamment celui du musée LETAILLE, enfin en donnant envie aux jeunes de découvrir le patrimoine de leur territoire, de visiter le musée, de participer aux activités proposées.

Monsieur le Président propose de créer un emploi en service civique pour permettre d'apporter des réponses en termes de médiation auprès des habitants du territoire et des différents publics accueillis au Musée Letaille.

Monsieur le Président détaille le statut des jeunes en service civique qui repose sur un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert pour des jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Ce dispositif peut être étendu jusqu'à 30 ans pour des jeunes en situation de handicap. En règle générale, les missions proposées en service civique ont une durée hebdomadaire comprise entre 24 à 30 heures.

Monsieur le Président précise que ce contrat serait créé pour une durée de 9 mois sur la base d'un horaire hebdomadaire de 30 heures. Une indemnité de 427,97 €, versée par l'Etat, sera attribuée à la personne ainsi recrutée à laquelle l'intercommunalité ajoutera une prestation de 307,58 € pour tenir compte des sujétions particulières liées au poste et notamment la nécessité de pouvoir être autonome en termes de mobilité pour répondre aux différentes missions confiées notamment pour le travail de médiation avec les écoles du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un emploi sous le statut de contrat en service civique auprès du Musée LETAILLE de Bullecourt ;
- d'approuver le recrutement d'un jeune pour une durée hebdomadaire de 30 heures ;
- de fixer la prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport à 307,58 euros par mois en sus de l'indemnité attribuée par l'Etat au titre de ce contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 30 janvier 2018 et transmission
en Préfecture le 30 janvier 2018.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,


Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

23 FEV. 2018

ARRIVÉE

2018-011 du 30/01/2018
*Musée Letaille – Création d'un
emploi en Service Civique.*